

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master MEEF mention Histoire-Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **M. Alexis VRIGNON**

**Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- **M. Charles PARISOT-SILLON**

**Maître de Conférences**

**Membres du jury :**

- **M. Françoise BEAUGER-CORNU**

**Professeure agrégée (PRAG)**


- **M. Damien MOINEAU**

**Professeur agrégé (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par délégation du Président  
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
Eric BLOND  
  
**Paule QUILICHINI**

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master MEEF mention Histoire-Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **M. Alexis VRIGNON**

**Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- **M. Charles PARISOT-SILLON**

**Maître de Conférences**

**Membres du jury :**

- **M. Françoise BEAUGER-CORNU**

**Professeure agrégée (PRAG)**

- **M. Damien MOINEAU**

**Professeur agrégé (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par délégué du Président  
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Eric BLOND

  
**Paule GUILICINI**

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury d'année et du diplôme de Maîtrise du **master MEEF mention Histoire-Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- M. Alexis VRIGNON

**Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- M. Charles PARISOT-SILLON

**Maître de Conférences**

**Membres du jury :**

- M. Françoise BEAUGER-CORNU

**Professeure agrégée (PRAG)**

- M. Damien MOINEAU

**Professeur agrégé (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par délégation du Président  
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Eric BLOND

  
Paule QUILICHINI